

**Rapporteur : Monsieur Ahmed BEN DJILLALI**

**OBJET : Subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Renardières Centre de Vie Sociale pour deux chantiers loisirs**

Mesdames, Messieurs,

*Lors de la fête de la musique qui s'est déroulée le 21 juin 2008, la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières a souhaité s'associer à la préparation de cet évènement dans le cadre de ses chantiers loisirs qui ont pour objet de faire participer les jeunes châtelleraudais dans la vie locale et associative. Ceux-ci ont distribué dans la Ville, les jours précédents, des tracts d'information.*

*Par ailleurs, préalablement à visa-vacances, le nettoyage du lac de la forêt et de ses abords a également mobilisé en chantier loisirs dans la journée du 28 juin 2008.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

**VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'alinéa 3 de son article 10 portant sur l'attribution de subventions,

**CONSIDERANT** l'intérêt général de ce dispositif de chantier loisirs, dans le cadre de la politique de prévention de la ville,

**CONSIDERANT** qu'il convient de soutenir la MJC des Renardières, participant à ce dispositif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention à la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières pour un montant de 180 €
- d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières

Les crédits sont imputés sur la ligne budgétaire : 110 / 6574 / 4510.

**UNANIMITE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la Sous Préfecture  
Le 30.07.08 n° 8454  
Publié en mairie  
Le 17.07.08  
La 1<sup>ère</sup> adjointe  
**Maryse LAVRARD**